



Délibération n° 9

Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023

Direction Service Éducation

Domaine de compétence :

7.10 – Finances divers

Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/11/2023

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 8

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 17/11/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL

Objet : Participation financière des familles pour le séjour en classe de neige 2024

Rapporteur : Madame Nathalie TILLIER, Adjointe .

Synthèse de la délibération :

Fixation des tarifs et périodicité des paiements

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal.

Vu la Commission Municipale N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 03 Novembre 2023,

Considérant que l'organisme OXYJEUNES de Arras a été retenu lors du marché d'appel d'offre, le séjour se déroulera du **25 au 29 mars 2024** sur 2 stations en Haute-Savoie, à savoir :

- Centre « Le soleil couchant » à Châtel,
- Centre « Les Cent Cristaux à La Chapelle d'Abondance (départ le dimanche 24 mars en soirée et retour le samedi 30 mars au matin)

Considérant que sur proposition de la Commission N°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Étaples-sur-mer », réunie le 03 Novembre 2023, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les montants des participations des familles pour le séjour en classe de neige, payables en 5 échéances mensuelles au Service Éducation-Jeunesse à compter du mois de décembre 2023.

Tarifs du séjour par famille :

- **350 € par enfant Étaplois, (5 X 70 €)**
- **230 € par enfant Étaplois dont les parents ont des ressources équivalentes au RSA socle, (5 X 46 €)**
- **645 € par enfant extérieur. (5 X 129 €)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser l'encaissement de la participation des familles.

Les recettes en résultant sont inscrites au BP 2023 et 2024.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.